

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU BASSIN AUTERIVAIN
HAUTE-GARONNE**

Nombre de membres

dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	37	44

N° 60/2018

OBJET : Budget Général de la Communauté de Communes Lèze Ariège – Arrêté des comptes de l'exercice 2017 – Vote du compte administratif

L'an deux mille dix-huit et le 27 mars à 20h30,

Le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain, dûment convoqué en date du 21 mars 2018, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Cathy HOAREAU, Danielle TENSA, Monique DUPRAT, Joséphine ZAMPESE, Annick MELINAT, Nadine BARRE, Pierrette HENDRICK, Monique COURBIERES, Marie-Christine ARAZILS, Céline GABRIEL, Nathalie LAVAIL MAZZOLO, Catherine MONIER, Sabine PARACHE, Nadia ESTANG.

Messieurs René PACHER, René AZEMA, Pascal TATIBOUET, Patrick CASTRO, Gilles COMBES, Dominique BLANCHOT, Jean-Louis REMY, Sébastien VINCINI, Régis GRANGE, Michel ZDAN, Franck MUNIGLIA, Guy VESELY, Jean-Claude ROUANE, Floréal MUNOZ, Joël CAZAJUS, Bernard TISSEIRE, René MARCHAND, Wilfrid PASQUET, Serge BAURENS, Claude DIDIER, Jean-Claude BLANC, Denis BEZIAT, Michel COURTIADÉ.

ABSENTS AVEC PROCURATION : Monsieur Joël MASSACRIER donne procuration à Madame Danielle TENSA, Monsieur Philippe FOURMENTIN donne procuration à Madame Nadine BARRE, Monsieur Pascal BAYONI donne procuration à Monsieur Dominique BLANCHOT, Monsieur Jean CHENIN donne procuration à Madame Pierrette HENDRICK, Madame Hélène JOACHIM donne procuration à Monsieur Floréal MUNOZ, Monsieur Serge DEJEAN donne procuration à Monsieur Jean-Claude ROUANE, Monsieur Serge DEMANGE donne procuration à Monsieur Bernard TISSEIRE.

ABSENTS EXCUSES : Monsieur Pierre-Yves CAILLAT.

ABSENTS NON EXCUSES : Messieurs Serge MARQUIER, Jean DELCASSE, Patrick LACAMPAGNE.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Monsieur Sébastien VINCINI a été nommé secrétaire de séance.

Conformément aux dispositions de l'article L 1612-12 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Vice-Président procède à la présentation aux membres de l'assemblée de l'arrêté des comptes à intervenir au titre de l'exécution budgétaire 2017 du Budget Général.

Il précise à cet effet que ce budget peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses mandatées	15 060 835,68 €
Recettes réalisées	15 428 964,54 €
Résultat de fonctionnement cumulé N	368 128,86 €
Résultat N-1 (reporté)	794 984,70 €
Excédent de fonctionnement cumulé (A)	1 163 113,56 €

INVESTISSEMENT	
Dépenses mandatées	6 499 328,72 €
Recettes réalisées	6 199 161,80 €
Solde d'investissement N	-300 166,92 €
Solde d'investissement N-1 (reporté)	2 286 339,50 €
Solde d'exécution d'investissement (B)	1 986 172,58 €

RESTES A REALISER	
Dépenses	3 050 389,31 €
Recettes	1 242 809,78 €
Solde RAR (B')	-1 807 579,53 €
Solde net d'investissement – excédent ou besoin de financement (B+B') (C)	178 593,05 €

Après avoir présenté les résultats du budget 2017, Monsieur René AZEMA, vice-président en charge des finances, soumet au vote du Conseil Communautaire le dit compte administratif.

Considérant l'exposé de Monsieur le Vice-Président, le conseil communautaire :

- Constate, après vérification des écritures auprès des services de la trésorerie, les identités de valeur avec l'arrêté des comptes de Madame la Trésorière, Comptable de la Collectivité, à intervenir au titre de l'exécution budgétaire 2017 en ce qui concerne les indications relatives aux reports à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fond de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes du Budget général de la structure ;
- Reconnaît la sincérité des charges et produits rattachés en section de fonctionnement ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser en section d'investissement tant en dépenses qu'en recettes ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- Adopte le compte administratif 2017 du Budget Général de la Communauté de Communes Lèze Ariège selon constatation des résultats de vote suivants :

	VOTE		
	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Section d'investissement	44	0	0
Section de fonctionnement	44	0	0

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
Serge BAURENS